

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-928

présenté par

M. Peu, M. Chassaigne, M. Maillot et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	25 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	25 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	25 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les cosignataires de cet amendement s'opposent à la suppression de 480,98 ETP dans l'enseignement public du second degré. En effet, les élèves ont besoin de plus de professeurs, plus d'encadrement au collège comme au lycée. Ces suppressions vont venir affaiblir encore un peu plus l'éducation nationale. Rappelons que sous le précédent quinquennat, près de 8000 postes avaient été supprimées, l'équivalent de 175 collèges. À la rentrée 2022, plus de 4 000 postes n'étaient pas pourvus dans le secondaire.

Dans le même temps, l'éducation nationale peine à recruter suffisamment de professeurs. Les concours ne trouvent plus preneurs, des matières comme les mathématiques sont en déficit, le recours aux contractuels est de plus en plus massif.

La baisse de la démographie est prétexte à un affaiblissement du service public : classes fermées, classes avec parfois plus de 30 élèves, remplacements non effectués. Le diagnostic est connu de toutes et tous et pourtant ce budget continu d'accentuer la pénurie. Entre le premier et le second degré, ce sont 2000 postes qui disparaissent cette année. Nous proposons une politique résolument inverse, avec l'embauche de 30 000 professeurs aux carrières revalorisées, aux missions renforcées. Nous ne pouvons continuer à hypothéquer l'avenir des enfants de ce pays.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF et de recevabilité des amendements, l'amendement est ainsi rédigé :

L'action 01 collège du programme 141 est abondée de 12,5 millions d'euros et l'action 02 (lycée général et technologique) du programme 141 de 12,5 millions d'euros, en AE et en CP

La totalité de ces crédits (25 millions d'euros) sont prélevés sur l'action 09 du programme 139